

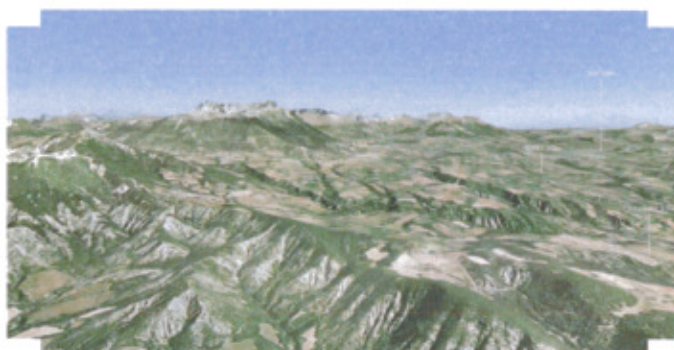
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Plan Local d'Urbanisme

Commune de
SIGOYER



- 1 Rapport de présentation*
- 2 PADD**
- 3 Orientations d'aménagement*
- 4 Règlement*
- 5 Documents graphiques*
- 6 Annexes*



POS initial
approuvé le : 10 Décembre 1984
modifié le : 24 Avril 2000

REVISION

Arrêté par délibération du conseil
municipal du : 2 Juillet 2007



Le Maire

Approuvé par délibération du conseil
municipal du : 15 Janvier 2008



Le Maire



François ESTRANGIN

Urbanistes

Micropolis – Bâtiment La Bérardie – 05000 GAP

**EURECAT
Karine CAZETTES**



SOMMAIRE

LES ORIENTATIONS GENERALES D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT	1
LES GRANDS OBJECTIFS	1
1 – Maintenir, voire renforcer l'identité de Sigoyer	1
2 – Favoriser un développement équilibré et maîtrisé.....	1
3 – Protéger et mettre en valeur les espaces naturels et agricoles	1
LES OBJECTIFS OPERATIONNELS	2
LES OBJECTIFS CHIFFRES	4
Population : 850 habitants	4
DECLINAISON DES OBJECTIFS	5
1 – Maintenir, voire renforcer l'identité de Sigoyer	5
2 – Favoriser un développement équilibré et maîtrisé.....	6
3 – Protéger et mettre en valeur les espaces naturels et agricoles	7

LES ORIENTATIONS GENERALES D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT

Une commune de culture rurale

Sigoyer, aux portes de Gap, est une commune rurale montagnarde qui a su, tout au long de ces dernières années, conserver sa culture rurale tout en se développant.

Le développement de la commune doit être modéré et contrôlé dans un environnement protégé afin que la transmission de cette culture rurale puisse se perpétuer.

Les grands objectifs

A l'issue des réunions de travail de la commission municipale, trois objectifs principaux ont été retenus :

1 – Maintenir, voire renforcer l'identité de Sigoyer

Ce qui fait le charme de Sigoyer c'est surtout sa culture rurale, c'est à dire la combinaison de ses grands espaces agricoles, de la transmission d'un savoir d'une génération à l'autre, d'un cadre naturel encore préservé et d'un équilibre villageois.

2 – Favoriser un développement équilibré et maîtrisé

Afin de maintenir son identité, il est indispensable de rechercher l'équilibre et la maîtrise du développement.

3 – Protéger et mettre en valeur les espaces naturels et agricoles

Sigoyer bénéficie d'un emplacement remarquable, au pied de Céüse, internationalement connue pour sa falaise (escalade). Il s'agit d'abord de protéger ces espaces naturels et agricoles qui en font toute la richesse et de les mettre en valeur de façon plus qualitative que quantitative.

Les objectifs opérationnels

Chacun des grands objectifs se traduit en objectifs secondaires ou opérationnels.

1 - Maintenir, voire renforcer l'identité de Sigoyer

Soutenir l'activité agricole, support de la culture rurale

Renforcer, voire "repenser" le village, tout en prenant en considération les hameaux

Assurer la transmission de la culture rurale en gardant les personnes âgées au village et en facilitant l'installation des jeunes

Développer les services permettant ainsi de renforcer le lien social

Maîtriser le rythme d'évolution

2 - Favoriser un développement équilibré et maîtrisé

Equilibrer le développement démographique (personnes âgées, jeunes) et développer la mixité sociale en variant l'offre en logements

Faciliter le développement et l'évolution de l'agriculture

Faciliter l'accueil, l'implantation, le développement des micro-entreprises et de l'artisanat

Maintenir, voire développer les services au public

Développer l'accueil touristique "doux" en particulier en lien avec l'agriculture

**3 - Protéger et mettre
en valeur les
espaces naturels et
agricoles**

Assurer une protection forte et durable
de l'agriculture

Assurer une protection forte et durable
des espaces naturels

Organiser les espaces : Rendre lisible et
compréhensible le territoire, valoriser les
circuits de randonnées

Protéger et/ou mettre en valeur le
patrimoine bâti

Garantir les ressources naturelles

Favoriser le développement des énergies
renouvelables

Les objectifs chiffrés

A l'horizon 2020, les objectifs chiffrés sont les suivants :

Population : 850 habitants

Au recensement de 1999, la population est de 584 habitants. Elle atteint 646 habitants en 2006. L'objectif correspond à un accroissement de **200 personnes** environ. Il marque une volonté de poursuivre le développement tout en la maîtrisant, conformément aux objectifs ci-dessus.

Logements : 100 logements supplémentaires

Une **centaine** de logements supplémentaires sont nécessaires pour accueillir la population permanente attendue. La commune ne recherche pas particulièrement l'implantation de résidences secondaires, dont le nombre tend d'ailleurs à diminuer.

Les **100 logements** supplémentaires attendus se répartissent entre logements dans le bâti existant (environ une vingtaine) et environ **80 logements** à créer sur terrains vierges ou sous occupés soit une superficie de terrains constructibles de **6 à 10 ha**.

Activités

Une superficie d'environ **1 à 1,5 ha** de village artisanal permettra de faire face à la demande actuelle et prévisible d'activités compatibles avec le caractère rural et résidentiel de la commune.

DECLINAISON DES OBJECTIFS

1 – Maintenir, voire renforcer l'identité de Sigoyer

Objectifs secondaires	Déclinaisons	Contraintes	Politiques et moyens
Soutenir l'activité agricole, support de la culture rurale	▪ Conserver le foncier agricole en limitant l'urbanisation ▪ Limiter la construction de bâtiments agricole à certaines zones ▪ Protéger l'espace agricole et les paysages	▪ Pression foncière forte	<u>Zonage et règlement</u> ▪ Zonage et règlements stricts <u>Moyens</u> ▪ Préservation des espaces : ZAP
Renforcer, voire "repenser" le village, tout en prenant en considération les hameaux	▪ Renforcer les fonctions centrales ▪ Favoriser la densité et la mixité dans le village ▪ Développer de façon maîtrisée les hameaux qui s'y prêtent	▪ Foncier	<u>Zonage et règlement</u> ▪ Zonage et règlements adaptés <u>Schéma d'aménagement</u> ▪ Forme urbaine maîtrisée
Assurer la transmission de la culture rurale en gardant les personnes âgées au village et en facilitant l'installation des jeunes		▪ Résistances à la mixité sociale ▪ Disponibilités foncières	<u>Zonage et règlement</u> ▪ Zonage et règlements adaptés ▪ Zone dédiée <u>Projet</u> ▪ Opération mixte
Développer les services permettant ainsi de renforcer le lien social	▪ Faciliter l'implantation de services de proximité	▪ Atteindre la taille critique et la densité de population nécessaires	<u>Zonage et règlement</u> ▪ Règlement "ouvert" ▪ Village d'activités près du centre
Maîtriser le rythme d'évolution	▪ Eviter les à-coups d'urbanisation et leurs répercussions sur les services (école ...)	▪ Maîtrise du foncier	<u>Zonage et règlement</u> ▪ Zones de taille adaptée ▪ Zones à urbaniser sous conditions

2 – Favoriser un développement équilibré et maîtrisé

Objectifs secondaires	Déclinaisons	Contraintes	Politiques et moyens
Equilibrer le développement démographique (personnes âgées, jeunes) et développer la mixité sociale en variant l'offre en logements	Favoriser la densité et la mixité dans le village	- Résistances à la mixité sociale - Disponibilités foncières	<u>Zonage et règlement</u> - Zonage et règlements adaptés - Emplacement réservé à la mixité sociale
Faciliter l'accueil, l'implantation, le développement des micro-entreprises et de l'artisanat	- Créer une zone adaptée, dans l'esprit "village" - Ouvrir les possibilités d'activité dans le tissu urbain	Résistances à la mixité des fonctions	<u>Zonage et règlement</u> - Règlement "ouvert" - Village d'activités près du centre
Faciliter le développement et l'évolution de l'agriculture	- Conserver le foncier agricole - Limiter la concurrence agriculture/urbanisation - Faciliter l'évolution de l'activité agricole et des activités complémentaires d'accueil "vert"	Pression foncière forte	<u>Zonage et règlement</u> - Zonage et règlements stricts <u>Moyens</u> - Préservation des espaces agricoles : ZAP
Maintenir, voire développer les services au public	- Optimiser l'environnement des services existants - Faciliter les possibilités d'évolution ou de création	Atteindre la taille critique et la densité de population nécessaires	<u>Zonage et règlement</u> - Règlement "ouvert" - Densité
Développer l'accueil touristique "doux" en particulier en lien avec l'agriculture	Faciliter les accueils de petite dimension et proches du milieu humain et naturel	- Rentabilité - Tentation d'accueil de masse	<u>Zonage et règlement</u> Règlement "adapté"

3 – Protéger et mettre en valeur les espaces naturels et agricoles

Objectifs secondaires	Déclinaisons	Contraintes	Politiques et moyens
Assurer une protection forte et durable de l'agriculture	▪ Une agriculture encore très présente ▪ Une agriculture de qualité ▪ Une incertitude sur son avenir	▪ Pression foncière forte	<u>Zonage et règlement</u> ▪ Règlement adapté <u>Moyens</u> ▪ Préservation des espaces agricoles : ZAP
Assurer une protection forte et durable des espaces naturels	▪ Protéger l'ensemble des espaces naturels	▪ Quelques conflits d'usage	<u>Zonage et règlement</u> ▪ Règlement adapté ▪ Respect des protections des zones et des inventaires
Organiser les espaces : Rendre lisible et compréhensible le territoire, valoriser les circuits de randonnées	▪ Création de chemins ruraux "verts" ▪ Aménager le Col des Guérins pour des activités douces	▪ Eviter les sur-fréquentations	<u>Zonage et règlement</u> ▪ Règlement adapté ▪ Création d'une zone d'accueil <u>Moyens</u> ▪ Actions communautaires
Protéger et/ou mettre en valeur le patrimoine bâti	▪ Respecter les caractéristiques traditionnelles pour les bâtiments anciens ▪ Poursuivre la restauration du petit patrimoine	▪ Architecturales et –un peu- financières	<u>Zonage et règlement</u> ▪ Règlement adapté ▪ repérage des bâtiments intéressants
Garantir les ressources naturelles	▪ Protéger le milieu	▪ Conflits d'usage	<u>Zonage et règlement</u> ▪ Règlement adapté ▪ Repérage des bâtiments intéressants <u>Gestion</u> ▪ Réguler l'urbanisation
Favoriser le développement des énergies renouvelables	▪ Faciliter l'utilisation de ces ressources (solaire, éolien, biomasse,...)	▪ Respect du paysage, des sites et de l'architecture	<u>Zonage et règlement</u> ▪ Règlement adapté